

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression

- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

L'AMI DE LA RELIGION

ET

DE LA PATRIE.

JOURNAL ECCLESIASTIQUE, POLITIQUE, LITTÉRAIRE, ET DE L'INSTRUCTION POPULAIRE.

12s.-6a. ANNÉE.

"Le trône chancelle quand l'honneur, la religion et la bonne foi ne l'environnent pas."

ANNÉE. 12s.-6a.

BUREAU DE REDACTION,
Rue Ste. Famille, No. 14.

Québec, VENDREDI, 29 Décembre. 1848.

BUREAU DE REDACTION,
Rue Ste. Famille, No. 14.

JOURNAL LITTÉRAIRE.

La hachette.

II.

(Suite et fin.)

Et presque aussitôt Lucie sortit de la foule, entraînant après elle Jeanne toute rouge et toute confuse. Tous les regards se portèrent sur les deux jeunes filles, dont la beauté, charmante de contraste, éveilla un murmure approbateur. Martial, vivement ému, se retira un peu à l'écart. Le gouverneur se découvrit et fit à Lucie et à Jeanne un signe d'encouragement.

—Je ne puis aller au devant de vous, dit-il avec bonté; vous le voyez, une blessure m'en empêche. Veuillez donc approcher et n'ayez pas peur. Nous ne sommes pas plus terribles que les Bourguignons que vous avez si vaillamment combattus.—Monseigneur, dit Lucie avec sa vivacité ordinaire, nous n'avons pas peur, oh! non; mais nous tremblons un peu.

—Rassurez, reprit le gouverneur en souriant, on ne doit trembler que lorsqu'on n'a pas rempli son devoir, et vous avez fait plus que le vôtre. N'êtes-vous pas en effet l'une Lucie Gallois, et l'autre Jeanne Laine? c'est-à-dire les deux femmes que la rumeur publique a désignées comme les plus braves entre toutes les braves qui ont défendu Beauvais.

—J'ai fait comme tout le monde, répondit Lucie, rien de plus. Mais Jeanne.... Jeanne se hâta d'interrompre Lucie, et, avec sa douce gravité:—Monseigneur, dit-elle, j'ai précédé les femmes de Beauvais, c'est là mon seul mérite. Si j'ai pu les égaler, je ne les ai pas cependant surpassées en courage.

—Votre modestie égale votre valeur, Jeanne, dit le sire de Balagny, c'est à merveille! Mais j'ai bonne mémoire, et je n'ai point oublié de quelle façon vous avez précipité du haut des remparts le Bourguignon qui allait tuer votre gouverneur. Voici maintenant qu'un jeune homme, nommé Martial Pillon, affirme que vous avez eu la première idée d'incendier la porte du Limçon, ce qui a fait le salut de la ville. Que répondrez-vous à cela, Jeanne?—Rien, monseigneur, sinon que cette idée m'est venue sans que j'en comprise bien la valeur, et c'est ce jeune homme qui en a su apprécier toute la portée.

—N'importe, mademoiselle, vous avez bien mérité de votre ville et du pays; vous avez été véritablement l'héroïne de ce siège mémorable; et si je dois hautement

—Et qu'avez-vous donc fait, demanda le gouverneur, pour avoir excité si fort la sévérité de maître Pillon?—Oh! une faute impardonnable!

—Laquelle?

—Je me suis échappée... pour aller me battre... J'ai eu tort sans doute... J'aurais dû demander la permission... qu'on ne m'eût point accordée, il est vrai... ce qui eût fait que je l'aurais prise... De façon que de toutes les manières je ne pouvais pas éviter d'être très-coupable...

Lucie laissa tomber ces phrases d'une manière si comique que le gouverneur et les assistants ne purent s'empêcher de rire.

—Nous obtiendrons votre pardon, chère enfant, dit le sire de Balagny; nous l'obtiendrons, n'en doutez pas. Mais n'avez-vous donc que cela à demander.—Absolument que cela, Monseigneur, et ce n'est pas peu de chose en vérité. Maître Pillon ne pardonne pas facilement, vous verrez.

—Vous n'êtes pas assez exigeante, chère enfant, et nous aviserons nous-même, dit le gouverneur. Et vous, Jeanne, reprit-il, n'avez-vous pas un désir que l'on puisse réaliser?—Aucun, Monseigneur, répondit Jeanne. Vos éloges me sont d'ailleurs une assez grande récompense.

Je serais pourtant heureux, Jeanne, de vous témoigner autrement que par des paroles tout le cas que je fais de votre personne.—C'est inutile, Monseigneur.—C'est pourtant très-possible! dit vivement Lucie dont le front rayonna. Et si vous me permettez, Monseigneur, de parler pour Jeanne, je vous dirai ce que vous pouvez faire pour elle.

Jeanne devina l'intention de Lucie.—Oh! taisez-vous! murmura-t-elle d'un ton suppliant.

—Je parlerai, reprit Lucie avec résolution, c'est mon devoir.

—Je vous écoute, dit le sire de Balagny.—Deux mots suffiront, Monseigneur... Jeanne a un chagrin.—Un chagrin? fit le gouverneur avec intérêt.—Un grand chagrin, reprit Lucie, et elle n'est pas seule à le ressentir.

—Eh bien! achevez, dit le gouverneur.—Eh bien! Monseigneur, il est un jeune homme ici présent, qui n'est pas beaucoup plus heureux que Jeanne, je vous le certifie.

Et Lucie jeta un regard furtif du côté de Martial toujours à l'écart. Martial fit un mouvement qui attira sur lui l'attention presque générale.

Mais quel est ce grand chagrin de Jeanne et de ce jeune homme? demanda le

veau et toute l'assemblée en fit autant.

—Vous êtes une charmante enfant, Lucie, dit le gouverneur. Vous avez autant de cœur que d'esprit, je vous en félicite. Je vous promets de faire fléchir pour Jeanne comme pour vous la rigueur de maître Pillon. Je le déciderai à vous rendre ses bonnes grâces, en même temps qu'à consentir au mariage de Martial et de Jeanne. J'aurai bientôt un talisman irrésistible pour l'y obliger.

—Un talisman? dit Lucie avec curiosité.

—Oui, une lettre du roi Louis XI, qui demandera formellement le mariage de Martial et de Jeanne.—Ah! monseigneur, que vous êtes bon! s'écria Lucie, et que je suis contente pour eux!

Lucie était sincère, et pourtant une ombre légère se répandit malgré elle sur son front. Elle parut faire un effort, et cette ombre se dissipa.

—Chère et généreuse amie! dit Jeanne avec un profond attendrissement. Mais vous, quelle sera votre récompense?—Vous le savez bien, Jeanne, d'abord le pardon de mon tuteur, et ensuite...

—Et ensuite? demanda le gouverneur.—Le bonheur d'avoir contribué à faire deux heureux, ajouta Lucie.—Nous verrons bien à vous trouver un troisième motif de satisfaction; répliqua le gouverneur.

Martial Pillon, que quelques historiens appellent Colin Pillon, ne tarda pas à épouser, par ordre de Louis et en dépit des répugnances de maître Pillon, Jeanne Laine, l'héroïne de Beauvais. Le mariage fut célébré dans l'église des Jacobins, où Jeanne avait déposé l'étendard qu'elle avait enlevé aux Bourguignons. Ce trophée y demeura longtemps, objet de la vénération des gens de Beauvais.

Lucie Gallois, elle, favorisée par le sire de Balagny, se maria bientôt avec un jeune seigneur qui s'était épris de son vif esprit et de sa grâce adorable. Elle devint la plus délicieuse baronne du 15^e siècle, point fière, quoique portant à merveille la couronne à triple fleuron.

Jeanne fut, dit-on, aussi bonne femme qu'elle avait été vaillant soldat. La quenouille devint désormais son arme favorite, et si parfois elle décrochait de la panoplie de famille sa mémorable hachette, c'était pour la porter cérémonieusement à la procession de sainte Angadresne, patronne de la ville, où elle avait l'honneur de marcher en tête des femmes de Beauvais.

ETIENNE ENAULT.

rale. Les villages qui sont placés au delà de cette distance, paraissent comme des îles situées au milieu d'un grand lac, et dont on serait séparé par une étendue d'eau plus ou moins considérable. Sous chacun de ces villages on voit son image renversée, telle qu'on la verrait, effectivement, s'il y avait en avant une surface d'eau réfléchissante."

Ce phénomène ne récite pas seulement les grandes masses, mais les moindres détails des arbres et des édifices, un peu tremblants toutefois, comme la surface d'un lac quand le souffle du vent la ride. Écoutez, à ce sujet, le voyageur Clark, qui a le mieux expliqué ce phénomène.

"Nous allons à Rosette, et nous traversons le désert. Raschid, Raschid! s'écrient tout à coup nos Arabes. Un immense lac étend ses eaux devant nous, et répète les dômes, les minarets pointus, les bouquets de dattiers et de sycomores de la ville. C'était un magnifique spectacle. Comment passerons-nous l'eau? demandâmes-nous à nos guides. Nous ne pouvions douter que ce ne fût de l'eau, tant nous distinguions avec netteté les plus petits détails de l'architecture et du paysage.

—Ce n'est pas de l'eau, nous répondirent les Arabes, et dans une heure nous serons à Rosette, en suivant en ligne directe la route à travers les sables qui sont devant nous. Un Grec, qui ne pouvait croire que le témoignage de ses sens fût menteur, s'irrita contre la réponse des guides.—Me prenez-vous donc pour un idiot, s'écria-t-il, et voulez-vous que je ne croie pas ce que mes yeux voient?—Au lieu de vous fâcher, répliquèrent ceux-ci, retournez-vous et regardez l'espace que vous avez parcouru. Cet espace, en effet, présentait le même phénomène que nous avions devant nous, et paraissait une nappe d'eau, servant de miroir au paysage."

Les Arabes eux-mêmes sont quelquefois trompés par cette illusion; combien elle doit être douloureuse pour l'infortuné voyageur mourant de soif, tantalisé sans cesse par la chimère verdoyante qui rafraîchit son regard et le berce d'une espérance vaine. Souvent il périt de soif en face de cette oasis enchantée. Voici comment s'exprime Burkhardt, dont le style élégant et pur le distingue de la plupart des voyageurs.

"En Arabie, dit-il, la couleur du mirage est de l'azur le plus pur et le plus doux, tandis qu'en Syrie et en Égypte il consiste en une espèce de vapeur blanchâtre ondulant et vacillant sur la plaine, et dont la vibration perpétuelle brise les contours des objets réfléchis. En Arabie, au contraire,

rique du Sud, dit Humboldt, souvent il m'arrivait, quand l'air était très-sec, d'apercevoir dans les nuages des troupeaux de bœufs suspendus les uns plus bas, les autres plus haut, suivant les ondulations des courants aériens qui composaient ce miroir naturel. Le véritable troupeau ne se montrait que plus tard. J'ai vu aussi l'image d'un animal un d'un homme, la tête en bas et les pieds en haut, répétée dans les nuages."—M. Niebuhr parle de tourelles et de fortifications apparentes qui se montrent aux voyageurs dans certains cantons de l'Arabie, et qui ne sont que les contours mal arrêtés de certaines collines de sable, dont cette réfraction terrestre altère la forme véritable.

(A continuer.)

Chronique politique.

On sait par quels étranges moyens MM. Cavaignac et Louis Bonaparte soutiennent respectivement leur candidature à la présidence de la république une et indivisible. Quelqu'un disait à ce sujet devant M. Dupin: "C'est une véritable guerre de canards!" Sans doute, reprit le célèbre juriconsulte, mais pourvu que nous n'en soyons pas les dindons!"

(Opin.)

Pensée d'un démocrate reversé.—Je dois maintenir que la démocratie est un fort mauvais caractère. Dans un état bordé de précipices, il finit par un abîme, et il est rempli de gens dangereux.

(Cory.)

Pendant la cérémonie de la place de la Concorde et la lecture de la constitution, un huissier est venu placer sur les épaules de M. Marrast un ample et moelleux manteau. Le jour où Charles X, après son avènement, fit son entrée solennelle dans Paris, le cortège royal, en sortant de la cérémonie de Notre-Dame, essuya une pluie à verse. Le Roi fut tout trempé. On lui offrit de nouveaux vêtements. "Y en a-t-il pour tout le monde? demanda Charles X.—Non, répondit-on.—Eh bien! reprit-il, je ne suis pas plus malade que les autres; je ne changerai pas.

[Opinion]

On discutait dans un groupe les titres des deux principaux candidats à la présidence de la république. Deux interlocuteurs se faisaient surtout remarquer par la passion avec laquelle ils prenaient, celui-ci pour Cavaignac celui-là pour M. Louis Bonaparte.—En vérité, s'écria le premier à bout de logique, je ne conçois pas qu'on se fasse le tenant de... d'un... comment dirai-je?... du... du neveu de son oncle? Cavaignac...

d'hommes se laisse ainsi faire la loi, a-t-on le droit de dire autrement qu'en chanson: Peuple français, peuple de braves!!!

JOURNAL AGRICOLE.

Culture de la betterave dans les terres légères.

La betterave tiendra toujours un des premiers rangs parmi nos cultures fourragères. Longtemps redoutée comme plante épineuse, elle a cessé de l'être depuis que le rôle des feuilles dans l'acte de nutrition des végétaux est mieux connu. La betterave se nourrit autant aux dépens de l'atmosphère par son abondant feuillage, qu'aux dépens de la terre elle-même. Elle a par-dessus toute autre culture l'avantage de ne pas craindre, en raison de l'époque où elle se sème, les sécheresses du printemps si souvent fatales aux autres cultures fourragères, et de réussir très-bien dans les terres légères, pourvu qu'elles soient suffisamment fumées. L'une des causes qui s'oppose le plus souvent au succès de la betterave dans les terres légères, c'est la difficulté quelque fois très-sérieuse de la pouvoir labourer et fumer au degré convenable d'humidité. Quand le foin est mal mélangé avec une terre pécune plus tôt que labourée par le soc de la charrue, la betterave, gênée dans sa croissance ne répond qu'à moitié aux espérances du cultivateur. Dans les terres légères au contraire, la charrue est toujours maîtresse du sol; le labour n'est jamais entravé par l'excès de sécheresse ou d'humidité; l'engrais, quel qu'il soit, se mêle exactement à toutes les parties du sol, et s'il a été distribué sans parcimonie, la réussite de la betterave est assurée.

Dans un mémoire couronné sur la culture de la betterave en Angleterre, M. Rainbirds, fermier du comté de Suffolk a commandé d'enterrer avant l'hiver le fumier destiné à la betterave au printemps suivant. Le fumier étendu sur toute la surface du champ est enterré en lignes, sous de gros pilons formés de deux traits d'une forte charrue, en allant et revenant une fois armé d'une fourche suit le labour pour distribuer le fumier avec régularité dans toute la longueur des raies. Au printemps, on refend les billons par un léger trait d'une charrue sans versoir, on sème en lignes au semoir, on passe le rouleau, et l'on éclaircit quand le plant a pris de la force. On pratique aussi le même procédé en semant les betteraves en pépinière, pour les repiquer en lignes le plus tôt possible.

Nous rappelons à cette occasion aux cultivateurs qui sont arrêtés dans la culture de la betterave par le manque de fumier, que cette culture est une de celles qui réussissent le mieux à l'aide des engrais artificiels pulvérulents, répandus soit avec la graine. Si l'on pratique la méthode du repiquage.

L'AMI DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE.



Le trône chancelle quand l'honneur, la religion et la bonne foi ne l'environnent pas.

QUÉBEC, 29 DÉCEMBRE 1848.

On s'attendait à recevoir par le télégraphe, la nouvelle de l'arrivée de l'Europa, parti de Liverpool, le 16 du courant. La dernière dépêche de New-York, du 27 au soir, n'en dit pas un mot. Peut-être que demain le télégraphe nous transmettra cette information ainsi que le sommaire des nouvelles apportées par ce steamer. Si tel est le cas, nous publierons un feuilleton supplémentaire.

Montréal, 28 décembre.

L'hôpital militaire sur l'île Ste. Hélène, vis-à-vis Montréal, a été détruit par le feu, mercredi au soir.

Choléra.—79 cas nouveaux de choléra ont eu lieu à la Nouvelle-Orléans, jusqu'au 22 du courant. Le fléau se propage avec une rapidité effrayante dans cette ville. Les journaux de Montréal, du Haut-Canada et des États-Unis, sont entièrement dépourvus de nouvelles.

Mgr. l'archevêque de Québec a remis sa somme de \$20 entre les mains du trésorier de la société St. Vincent, de Paul.

Chemin de Fer de St. Hyacinthe.

On nous écrit de Montréal, sous la date du 26: "Hier a eu lieu l'inauguration du chemin de Fer de Longueuil à St. Hyacinthe. Nous sommes partis de Longueuil à onze heures, et à midi nous étions à St. Hyacinthe, y compris un arrêt d'un peu plus d'un quart d'heure à St. Hilaire. Comme c'était le voyage d'essai, et qu'on y a mis toute la prudence possible, il n'a été établi que le trajet de Longueuil à St. Hyacinthe se fera en une heure, terme-moyen. Il n'y avait que quelques citoyens de Montréal, à cause de la traversée à travers la glace; mais un grand nombre de villageois de Longueuil ont profité de l'occasion pour se promener à bon marché. Nous étions dans les chars aussi à l'aise que dans un salon, chaque char contenant un petit poêle. Véritablement c'est trois de bonnes choses à la fois."

Nous voyons par les Mélanges que le nombre des associés de la tempérance dans les environs de Montréal se monte à 1833: c'est là un beau résultat, et le père Chiniqy a droit à la reconnaissance du peuple canadien.

L'église cathédrale de Montréal a été éclairée par le gaz, à la messe de l'aurore, au jour de Noël. On dit que l'effet a été frappant.

F. L. Moreau, écrivain de Ste. Anne la Pocaillère, a bien voulu se constituer agent de notre journal, pour cette paroisse.

Une jeune fille, de 18 ans, vient de mourir subitement à l'île Ste. Hélène, près de Montréal. L'autopsie prouve que sa mort est due à l'habitude qu'ont plusieurs personnes du sexe de lacer trop fortement leurs corses.

Des voleurs ont été assez hardis pour aller dérober une somme de \$25 dans le bureau de police.

La Judicature.

Notre confrère de l'Echo des Campagnes dit, dans sa feuille du 21, entre autres choses les suivantes, que nous reproduisons pour que nos lecteurs soient à même de savoir quel système propose l'Echo des Campagnes. Il s'agit des Cours de Circuit:

Nous n'entreprendrons pas ici, dit-il, d'entrer dans les détails du système à établir, ni de mentionner le nombre de circonscriptions à former; et même aurons-nous la réserve de taire les places propres à former les chefs-lieux de ces circonscriptions judiciaires. Nous laisserons à ceux n'eux situés que nous pour cela à en juger, c'est-à-dire à nos savants législateurs; et cette partie de la tâche n'est peut-être pas la plus facile. Nous nous contenterons donc de poser les bases que nous pensons les plus propres à satisfaire les besoins de la population, et essentielles à l'existence de ces Cours, si l'on veut établir enfin une organisation qui puisse avoir quelque durée.

1o. Jurisdiction jusqu'à \$100; Cour présidée par un juge non-résidant; appel à une Cour Supérieure de tout jugement final excédant \$10, et droit d'évocation à la Cour du Banc de la Reine après l'enquête et pour audition au mérite dans toute cause excédant \$20, dans les actions personnelles; et appel de tous jugements, quel qu'en soit le montant, dans les actions réelles ou mixtes.

2o. Le greffier de cette Cour devra être dépositaire de tous les jugements et actes notariés prononcés et exécutés dans la division, tant pour le passé que pour l'avenir.

3o. Un Shérif devra être nommé pour chaque division avec pouvoir de vendre les immeubles.

4o. Une Cour de Sessions de Quartiers, ayant les mêmes pouvoirs que celles existant dans les villes."

Tel est le nouveau plan, ou plutôt telles sont les modifications que propose notre confrère. Nous tâcherons de donner vendredi les observations dont il a accompagné les lignes qui précèdent. Nous invitons ceux qui auraient à faire des suggestions pour ou contre ce plan, à nous les adresser; nous nous ferons un plaisir de les publier.—Mélanges.

La fille du Général Taylor.—Mlle Elisabeth Taylor, fille du président élu, vient d'épouser le colonel Bliss, aide-de-camp du général pendant la campagne du Mexique. M. le colonel Bliss, est, dit-on, un homme des plus remarquables, et l'opinion publique attribue à ses inspirations une bonne part du succès du vieux Rough and Ready.—[Cour. des E. U.]

Un amour de montre.—Un horloger de la Nouvelle-Orléans vient de terminer une véritable merveille. C'est une montre large comme une pièce de cinq cents et épaisse comme trois de ces mêmes pièces superposées. Cette miniature a un échapement à cylindre, avec dix trous en rubis, et marche vingt-cinq heures: la boîte est en émail et le cadran doré, avec des aiguilles d'acier. Le tout est disposé de manière à pouvoir s'enclâsser dans une bague ou dans une broche. On ne dit pas quel est le prix de ce bijou. C'est là, probablement, le revers de la... montre.—(Id.)

CORPORATION DE KAMOURASKA.

Résolutions adoptées par le conseil municipal en comité de Kamouraska le 12 décembre 1848.

Résolu 1.—Que c'est l'opinion de ce conseil que l'établissement de conseils municipaux de comtés rencontre l'approbation des habitants de ce comté et que le retour à l'établissement de municipalités de paroisses, tel que mentionné sur certains journaux, paraît être, dans l'opinion de ce conseil, en opposition directe aux intérêts bien entendus de la population pour plusieurs raisons trop longues à énumérer, mais dont les deux principales sont: le manque de lumières suffisantes d'une part, et de l'autre l'inconvénient résultant des intérêts personnels que se trouvent avoir, dans un grand nombre de cas, les conseillers de paroisses, dans les différentes questions qui leur sont soumises.

Résolu 2.—Que l'honorable maire de ce conseil, lorsqu'il sera à son siège au conseil législatif de cette province, et M. le conseiller de St. André, notre représentant, soient priés de bien vouloir s'opposer, à leur siège en parlement, à toutes mesures tendant à abolir les conseils actuels pour leur substituer ceux de paroisses.

Résolu 3.—Qu'une requête aux trois branches du parlement provincial, basée sur la première résolution ci-dessus, soit préparée par M. le secrétaire-trésorier de ce conseil; que la dite requête soit faite au nom de ce conseil et revêtue de la signature de son honneur le maire et de celle du secrétaire-trésorier.

Résolu 4.—Que le Canadien, le Journal de Québec et les autres journaux français de cette province soient priés de publier sur leurs feuilles respectives les résolutions précédentes.

(Signé) A. DIONNE, maire, (Contresigné) J. BRE. MARTIN, S. T. Vraie copie, A. DIONNE, maire, J. BRE. MARTIN, S. T.

A une assemblée des habitants de la paroisse de Sainte-Foye, tenue à la salle d'école no. 1, le 24 du courant, dans le but de demander à la législature la révocation de la loi des municipalités de paroisses;

M. Antoine Lègaré, conseiller, fut appelé au fauteuil, et M. B. Marquette, instituteur, prié d'agir comme secrétaire.

Le but de l'assemblée ayant été expliqué par le président, on passa les résolutions suivantes:

Sur motion de M. F. X. Hamelle, secondé par M. Olivier Villers, senior.

Résolu, 1o Que le système actuel des municipalités de comtés, n'est nullement adapté aux habitudes du peuple du Bas-Canada, ni au degré de ses connaissances des affaires publiques; et qu'une humble requête soit présentée à la législature, à la prochaine session, la priant de révoquer cette loi et d'y substituer celle des municipalités de paroisses, qui, dans l'opinion de cette assemblée, a été rappelée contre le vœu de l'immense majorité du peuple de cette partie de la province.

Sur motion de Michel Hamelle, écuyer, J. P., secondé par M. M. McGrath:

Résolu, 2o Que si l'intention de nos législateurs en dotant le pays d'un régime municipal, est non seulement de confier au peuple la gestion de ses affaires locales, mais encore de lui donner le moyen d'acquiescer ainsi l'habitude des affaires publiques, la loi actuelle, à part les graves imperfections qu'elle renferme, ou tout système autre que celui des municipalités de paroisses, ne sera d'ici à longtemps, de nature à atteindre ce but, en lui facilitant le moyen de former son éducation politique, si nécessaire à un peuple jouissant d'institutions libres.

Sur motion de Jacques Lègaré, écuyer, secondé par M. Louis Hamelle.

Résolu, 3o Que cette assemblée pro-

voque la présente occasion pour exprimer publiquement combien il lui a été pénible de voir une petite minorité du Bas-Canada, composée en partie d'esprits turbulents et tracassiers, secouer les yeux d'un chef égoïste et ambitieux, dans le but de créer des embarras et de susciter de l'opposition au ministère actuel, malgré ses intentions bienveillantes suffisamment exprimées pendant la vacance de la législature, par la grande mesure pratique et patriotique de la colonisation, et par ses efforts constants à promouvoir l'éducation populaire. Cette assemblée espère donc, que ses représentants fidèles à leur mandat, prêteront cordialement tout leur appui à ce ministère populaire dans les grandes mesures qu'il prépare et que réclame instamment l'état actuel du pays, et travailleront à faire disparaître toute cause malheureuse de division entre leurs concitoyens et à ramener, parmi eux, l'union si forte et si imposante qui régnait encore tout dernièrement dans le parti libéral.

M. le président ayant quitté le fauteuil, M. Thimothée Delisle proposa la résolution suivante, secondée par M. Olivier Villers. Résolu, 4o Que les remerciements de cette assemblée soient offerts à monsieur le président et au secrétaire, pour leur manière habile et impartiale.

Sur motion de M. Antoine Routier, secondé par M. Michel Belleau.

Résolu, 2o Que M. le secrétaire soit tenu de transmettre les présentes résolutions à M. le rédacteur en chef du Journal de Québec; et de prier les autres journaux favorables au but de cette assemblée, de vouloir bien les reproduire.

(Signé) ANTOINE LÈGARÉ, Président.

(Attesté) B. MARQUETTE, Inst. Secrétaire.

Sainte-Foye, le 24 décembre 1848.

Au Rédacteur de l'Ami de la Religion et de la Patrie.

Monsieur.—Je vois avec plaisir que l'Institut Canadien a choisi plusieurs jeunes gens pour lectrer sous son patronage; mais il faut le dire à regret, son choix n'est pas toujours heureux, témoin la lecture d'hier soir. Croiriez-vous qu'à propos de météorologie, on a trouvé moyen de nous parler des mollets à toute épreuve de la jeune villageoise et du duvet soyeux de ses épaules. C'est une toute triviale et d'extrêmes ions qu'on ne permettrait pas dans des familles honnêtes. Il faut être muni d'une certaine dose d'effronterie pour tromper à un tel point le public!

UN AUDITEUR.

DIMES.

M. l'ÉDITEUR, J'ai lu dans le No de l'Avenir, du 23 courant, les résolutions des habitants de Ste. Marie de Monnoir, relativement aux dimes. Il en est une qui renferme une insinuation injurieuse au curé de cette paroisse, parce qu'elle tendrait à faire croire qu'il exigerait deux mesures pour une. Voici le fait. Vers la fin de mai dernier, temps où la dime était requérable, ce Monsieur donna avis à tous ceux qui lui devaient leurs dimes de venir régler. Plusieurs restèrent en arrière, et ils ne furent point inquiétés, parce que c'est assez l'usage des curés d'aider à leurs paroissiens à ensemen- cer leurs terres. Alors l'avoine se vendait trois francs. Cet automne, lorsqu'il s'est agi de régler avec ceux qui étaient arriérés, elle ne valait plus que trente sous. Et c'est à raison de ce changement de prix que le curé a exigé trois francs ou deux minots d'avoine. Or, en laissant cette alternative à ses paroissiens, il a cru leur favoriser le paiement de leurs dimes, en leur épargnant les frais de voyage, pour aller vendre leurs grains, afin de solder leurs comptes. J'ajoute que ce Monsieur a toujours fait un emploi honorable de ses revenus en favorisant l'éducation d'un bon nombre de jeunes gens dont il a payé les pensions au collège; et en acquiesçant tout dernièrement le bel établissement du Dr. Davignon, pour en faire un couvent. Je ne doute pas que cette simple explication ne justifie pleinement ce digne prêtre auprès de ceux qui auraient conçu quelque soupçon désavantageux, en lisant les sus-dites résolutions.

JUSTICE. 25 décembre 1848. —Mélanges.

NAISSANCES.

A Trés-de-ville, Montréal, le 20 courant, la dame de M. S. David, écrivain, a mis au monde un fils.

A Roxbury, le 16, S. N. Dickenson, écrivain, âgé de 47 ans; il était le propriétaire d'un grand établissement d'imprimerie à Boston.

DÉCÈS.

Le 22 décembre 1848, à 10 heures du matin, est décédé à l'âge de 82 ans, M. J. HUSTON, ancien notaire à Québec.

Correspondance.

M. L. S... St. Thomas—6 mois. M. H. G... Rivière du Loup—6 mois. Messire L. M... Rivière du Loup, (Chart). Lettre reçue.—10s. votre abonnement daté du 1er sept. 1848. M. M... St. Anne la Pocaillère.—Lettre reçue. Nous acceptons avec plaisir vos offres. L'erreur sera rectifiée. A. D. N... St. Jean D'Orchester.—Lettre reçue; 63; journaux expédiés. E. P. F... Montréal.—Lettre reçue; journaux expédiés. Rev. P. M... Montréal.—Lettre reçue. Une réponse demain.

LE REPERTOIRE NATIONAL.

DEUX NOUVEAUX VOLUMES. Prospectus.

LORSQUE nous avons commencé la publication de ce Répertoire, nous ne voulions reproduire qu'un certain nombre des meilleures pièces de littérature canadienne; devant former, en tout, deux volumes. Mais les journaux, plusieurs de nos abonnés et de nos amis nous ont engagé à passer avec moins de rapidité sur les différentes époques et à être moins sévère dans notre choix, afin de recueillir un plus grand nombre d'écrits qui, sans posséder beaucoup de mérite littéraire, pouvaient donner une idée exacte de l'intérêt que les Canadiens portent à la littérature, comme le prouve ce grand nombre d'essais de tout genre que nous avons republiés.

En agrandissant ainsi notre cadre, au désar des journaux, de nos abonnés et de nos amis, nous ne pourrions atteindre que l'année 1844, dans l'ordre chronologique de notre compilation.

Il nous reste entre les mains un grand nombre d'excellents écrits qui méritent certainement, autant si non plus que tout le reste, d'être conservés par les amis de la littérature nationale. Parmi ces écrits, se trouvent les discours (lectures) prononcés aux Instituts Canadiens de Montréal, et de Québec.

Nous avons à republier, entre autres, des écrits de MM. l'hon. A. N. Morin, l'hon. E. T. Taché, l'hon. juge Mondet, Et. Parent, le Dr. Painchaud, le Rév. P. Martin, F. X. Garneau, P. Chauveau, N. Aubin, F. M. Derome, A. Plamondon, Guil. Levesque, A. Lajoie, J. Lenoir, J. Doutré et d'un grand nombre d'autres écrivains dont les noms nous échapent pour le moment.

Nous ne répéterons pas ici ce que nous avons déjà dit de l'importance et de l'intérêt de ce Recueil Littéraire, chacun l'a compris nous n'en doutons pas; si nous n'avons pas reçu tout l'encouragement que nous attendions de la part de nos compatriotes, nous n'avons à croire que l'indifférence n'y est pour rien, mais que cette faute de patriotisme, car c'en est une certainement, retombe sur la pénurie de temps. Nous prions, encore une fois, tous les amis de la littérature canadienne de se joindre à nous pour conserver et propager les écrits canadiens, en s'inscrivant et en faisant inscrire leurs amis sur la liste de nos abonnés. Nous ne demandons rien pour notre travail, nous voudrions seulement payer nos déboursés, et voilà tout.

L'écueil bienveillant qu'il a reçu de la Presse Canadienne, doit servir de passeport au Répertoire National auprès de toutes les familles.

Nous nous proposons donc de publier deux nouveaux volumes du Répertoire National ou Recueil de Littérature Canadienne, aux mêmes conditions que les deux premiers, c'est-à-dire deux piastres par volume de 384 pages. Nous serons satisfaits de livraisons de 64 pages au lieu de livraisons de 32 pages comme nous l'avons fait jusqu'à présent—6 livraisons de 64 pages feront un volume.

Ceux de nos abonnés qui ne voudront pas recevoir les deux nouveaux volumes, sont priés de nous en informer le plus tôt possible.

J. HUSTON.

Les personnes qui désireraient se procurer les deux premiers volumes, pourront les avoir chez MM. Fabre et Cie. McCoy, libraires, Lovell et Gibson, imprimeurs, au bureau de l'Avenir, ou en s'adressant à J. Huston, Montréal; chez MM. Fréchette et Frère, Crémazie et Cie., libraires, et en s'adressant à M. F. Vézina, agent, Québec; chez M. Guite, au bureau de l'Echo des Campagnes, Québec.

JOSEPH LUTHER.

LUTHER.

Rue St. Dominique, vis-à-vis chez Mr. Fra. Vallée, St. Roch.

L'HONNEUR d'informer le public qu'il a ouvert une boutique à l'endroit ci-dessus et qu'il est prêt à recevoir toutes sortes d'ouvrages dans son art. Il se charge de la confection et de la réparation des instruments de musique de la manière la plus élégante et aux conditions les plus avantageuses. Québec 22 Décembre 1848.

AVERTISSEMENT.

RETOURNEZ ceux des débiteurs des biens des Jésuites qui n'ont pas encore payé leurs cens et taxes, loyers, fermages, rentes constituées, loyers, ventes, etc., etc. sont par le présent avertis pour la dernière fois.

La dernière fois.

que s'ils ne payent immédiatement au soussigné ils seront tous poursuivis sans distinction et sans aucun autre avis.

LOUIS PANET, Agent.

Québec, 20 décembre, 1848.

La Compagnie de GRAEFENBERG,

La Compagnie de Graefenberg est maintenant incorporée par la législature de l'Etat de New-York avec un capital de \$100,000.

DES MILLIERS DE CERTIFICATS, qu'elle ne saurait publier. Elle en extrait seulement quelques uns qui ont tous été examinés et attestés par le Révérend N. Romg, D. D., T. Hall, etc.

Le Bureau de la Compagnie de Graefenberg, N. Y. adway, No 50 New-York, juin 1848.

LES MEDECINES DE GRAEFENBERG. Les médecines qui sortent de cette compagnie consistent en une série de remèdes parfaitement adaptés aux maladies pour lesquels ils sont recommandés.

PILLULES VEGETALES DE Graefenberg. Les maladies suivantes cèdent facilement à ces pillules:—

- L'As-heme, Les Maladies Biliauses, Les Clous, Les Intestins—action défectueuse, Les maladies de Poitrine, Les Catarrhes, Les Coustipations, La Toux-pendant la grossesse, La Constipation, La Diarrhée, La difficulté de respirer, La Dyspepsie, La Consomption dyspeptique, La Digestion imparfaite, Le Sang porté à la tête, Les maladies d'Oreilles, Les Érysipèles, L'épilepsie, Les saignements de Nez, La fièvre Gastrite, Les Vers, La Grippe, Des brûlements de cœur, Le mal de tête, L'hystérie, Les rétentions d'urine, L'indigestion, L'inflammation des parties vitales, L'inflammation de l'estomac, La jaunisse, Les maladies du Foie, Les suppurations menstruelles, Les maux de nerfs, Les névralgies, La fièvre nerveuse, intermittente ou continue, Les fleurs blanches, La leucorrhée, Les rhéumatismes, Les diverses maladies de l'estomac.

ASPIRINE DE SANTE DE GRAEFENBERG ENTIEREMENT VEGETALE. Arrangée avec soin et élégance par la compagnie de Graefenberg et tirée d'une qualité de plantes les plus précieuses.

LA PANACHE DES ENFANTS. Cette médecine devrait se trouver chez chaque famille dans tous les pays. Elle guérit souverainement tous les maux d'enfants.

LA MOTION DE GRAEFENBERG POUR LES YEUX. Cette préparation n'a pas son égale pour les maladies d'yeux. Elle est composée sur les principes les plus scientifiques et opérés des cures merveilleuses.

La Salsepareille de Graefenberg. Cet extrait de salsepareille possède une incomparable efficacité que tout autre sal- parilla ne peut offrir.

Le Dr. J. B. JONES. Chirurgien Dentiste. PREND la liberté d'annoncer que sa présente visite à Québec se terminera jeudi le 28 courant.

Le Dr. CARRIER, Gradué de l'université d'Edimbourg, établi sa résidence dans une maison de M. H. GOWEN, dans la côte de la canoterie près de la porte, où on pourra aussi en tout temps le consulter sur les différentes branches de sa profession.

RACINES BULBEUSES, de l'établissement de H. Lange et Fils, HARLEM, HOLLANDE. CONSISTANT en Hyacinthes, Tulipes, Safran, Narcisses, etc., A VENDRE A TRES BAS PRIX, par J. MUSSON.

BONS DES INCENDIES DE QUEBEC. Bureau du receveur general, Montréal, 16 octobre 1848. LES POSSEURS des BONS DES INCENDIES DE QUÉBEC sont par le présent notifiés que les six mois d'intérêt respectif sur ces bons deviennent dus le 20 Octobre courant et le premier décembre prochain, et qu'ils seront payables soit à la banque de l'Amérique Britannique du Nord à Québec, (pendant les deux mois à compter de chacune des dates susdites), soit à ce Bureau comme il conviendra aux porteurs de ces bons.

Dr. GIROUX, APOTHECAIRE, à transporté son Établissement No. 2, RUE LA FABRIQUE, vis-à-vis le Magasin de M. Boisseau, Près du Marché de la Haute-Ville, QUÉBEC.

M. Patry, Architecte, demeure rue St. Joseph, St. Roch de Québec, maison de M. le notaire Provost. Québec, 25 février, 1848.

VINS DE CHAMPAGNE LES SOUSSIGNÉS VIENNENT de recevoir de Bordeaux et New-York, SOIXANTE PANIERS Vins de la Champagne, de la célèbre maison B. & S. IRROY, Mareuil-sur-Ay, département de la Marne, comprenant les espèces suivantes: MONTHELON, VILLEDOMMANGE, MARUILL, VERZENAY, SILLERY, GRANDMOUSSEUX. —AUSSI— MEDOC, ST. ESTAFÉ et ST. JULIEN J. & O. Crémazie, 12, Rue la Fabrique. Québec, 17 novembre, 1848.

SOCIÉTÉ CHARITABLE DES DAMES CATHOLIQUES DE QUÉBEC. VIS PUBLIC est par le présent donné qu'en conformité à une réquisition signée par cinq membres il y aura une ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE des membres de la susdite société, MARDI le DIX-NEUF du présent mois, à DEUX heures de l'après-midi, dans la CHAPELLE St. Louis, dans la Cathédrale de Québec, à l'effet de prendre en considération les moyens nécessaires à adopter pour affecter le cautionnement requis par le gouvernement exécutif de cette province, touchant l'abandon fait à la dite société des biens dépendants de la succession de JEAN-BAPTISTE VEZINA, dévolue à la Couronne par cause de deshérence.

ARCHITECTURE P. F. Trépannier Architecte et Ingénieur civil, informe respectueusement ses amis et le public en général qu'il a établi son bureau au No. 35, Rue Ste. Anne, et qu'il est prêt à recevoir tous les ouvrages qu'on voudra bien lui confier dans les différentes branches de l'architecture civile, militaire, navale et hydraulique.

Le soussigné VIENT DE RECEVOIR ET OFFRE EN VENTE AU PLUS BAS PRIX UN ASSORTIMENT d'Instruments de Musique CONSISTANT en Cornets, Clarinettes et langue, Violons, Guitares et cordes, Flûtes et précepteurs. —ET— Il a en main des PIANO-FORTES à VENDRE et à LOUER. —AUSSI— Cannes, Boîtes à toilette, boîtes à ouvrage, Secrétaires, Bretelles, Brosses à cheveux; do à drap, à barbes, à souilliers, à ongles et dents; Razoirs, ciseaux, canifs, Pincettes, Tricracs et jeu de cartes; Dës et dominos, bandes de cuir, pour razer, bourses, livres de poches, Ladies' Companions.

Parfumeries, Consistant en une variété de parfums, huiles, savons, poudre à dents, émaillures pour les cheveux, Eau de Cologne, etc.

Bijouterie. Jones, camaféux, loquets, dés, épingles, chaînes, Vmaigrettes, tabatières et bracelets. Bagage de pêche dans toutes ses variétés, sacs de peau et de tapis, parapluies, et une nombreuse variété d'articles de goût.

AUSSI—NOMMÉ AGENT pour les Célèbres médecines de GRAEFENBERG, savoir, pilules végétales, absinthe de santé, onguent de la Montagne verte, la Panacée des enfants, le syrop de la dissenterie, la motion pour les yeux, composé de salsepareille etc., etc.

A VENDRE PAR LE SOUSSIGNÉ. No. 4, RUE LA FABRIQUE. Spérnes d'Amérique et de Belmont, cire, Stéarique, mèches pour lampions, cire patente, chandelles de composition et de suif.

AUSSI Porter de Londres, en bouteilles et en quart. Ale d'Alloo, en quarts Whiskey écossais, de 7 ans

ET Raisins d'Espagne, Citrons, Prunes, raisins de Muscatel, en lits, Amendes, noix, noix d'Espagne, Currants, raisins Sultana, Citrons, Ecocres de citrons et d'oranges. W. LeCHEMANT, Québec 15 Dc. 1848.

A VENDRE. QUARTS de FLEUR examinée supérieure, Port Hope Mill Brand. W. Hamilton, No. 63, rue St. Pierre, Québec 15 décembre 1848.

Mr. G. R. Browne, Architecte, surveillant et mesureur, prend cette occasion d'annoncer aux citoyens de Québec qu'il est de retour en cette ville, et qu'il est entré en société avec J. P. M. LECOURT, architecte et ingénieur civil. Les affaires seront de ce jour conduites sous le nom de

Browne et Lecourt, ARCHITECTES & INGENIEURS CIVILS, dans les bureaux présentement occupés par M. Lecourt, No. 219, Rue Biale, vis-à-vis le bureau de Poste.

B. & L. sont maintenant prêts à exécuter des PLANS pour édifices publics et particuliers, dans le goût le plus moderne, et fournissent des spécifications, des estimations détaillées, et surveillent aussi la construction à des prix modérés. Ornaments de paysage et de jardins de toutes sortes. On mesure les ouvrages de toutes descriptions. E. J. Mr. Brown à l'honneur d'indiquer que depuis son absence de cette ville, il a été l'architecte de divers édifices publics en Canada, parmi lesquels sont: La Banque de la Cité, Halle des Odd Fellow, Presbytère Unitairien, Théâtre Olympique, Montréal. Eglise presbytérienne Ecossaise, Chapelle presbytérienne, Lachine, Théâtre Royal, Toronto.

BUREAU DU PRET AUX INCENDIES. Chambre d'Assemblée, 14 Nov. 1848. VIS est par le présent donné qu'une année d'intérêt à raison de quatre par cent sur les débetures du Gouvernement livrés aux Incendies, le 1er Décembre 1847, écherra le 1er Décembre prochain.

Agents etc. Nous prions ceux de nos souscripteurs qui voudraient bien se constituer agent pour notre Journal dans leurs paroisses respectives, de vouloir bien nous le faire connaître au plutôt, afin que nous puissions publier une Liste d'AGENTS, auxquels les autres abonnés s'adresseront soit pour payer ou recevoir le journal. Suivant nos conditions nous donnerons le journal gratis pendant une année, à ceux qui nous fourniront quatre abonnés nouveaux. Bureau du Journal 14 Décembre, 1848.

La prochaine Session Parlementaire sera mémorable dans les fastes de l'histoire du Canada. Les questions qui y seront soulevées sont du plus haut intérêt. C'est une nouvelle ère qui s'ouvre à l'horizon pour nous, ainsi préparons nous à nous mettre à la hauteur des circonstances. Le vaste champ d'observations qui se présente va donner au journal le plus grand intérêt. Nous publierons tous les débats de la Chambre d'Assemblée ainsi que les discours qui seront prononcés, indistinctement, sans nous occuper de quel parti appartiendront les orateurs.

Puis viendront d'intéressant débats sur La Liberté du Commerce, L'Education du peuple, Le Rappel de l'Union, Le Rappel des lois sur la navigation, La libre navigation du St. Laurent, La Réforme Postale, etc., etc.

Nous recevons des abonnés pour le temps de la session. Le journal ne sera pas expédié pendant la Session à ceux qui n'auront pas payé leur abonnement, d'ici à ce temps, et ce n'est que juste.

PROMAGÈDE GRUYERES. LES SOUSSIGNÉS viennent de recevoir par le John & Elmore de Bordeaux, quelques MEULES de ce foinage recherché et qui est de la meilleure qualité. J. & O. CREMAZIE, Rue la Fabrique, No. Québec, 16 juin 1848.

John D. Tripp. EN adressant ses remerciements les plus sincères au public et Messieurs de Québec, les informe respectueusement qu'il est maintenant prêt à prendre des souscriptions pour l'hiver à des conditions raisonnables, et assure ceux qui voudront bien le favoriser, qu'il n'épargnera rien pour leur procurer tout le confort possible.

Les Sagamos Illustres, PAR M. BIBAUD. PRIX 5s. Cet ouvrage est en vente chez J. & O. CRÉMAZIE. No. 12 Rue la Fabrique. Québec, 15 novembre 1848.

PRÉPARATION PRÉCIEUSE DE SASEPAREILLE. LE Dr. THOMAS CORBERT de la société des quakers de Canterbury N. H. ayant vendu aux soussignés le droit exclusif de vendre son SIROP CONCENTRE ET COMPOSÉ DE SASEPAREILLE, ils offrent à présent au public avec les plus amples témoignages de son étonnante efficacité. Il est distingué pour les cures merveilleuses qu'il a opérées dans des cas d'inflammations chroniques des organes digestifs, de Dyspepsie d'Indigestion, de jaunisse, de faiblesse et d'aigreurs de l'estomac, de désordre dans les fonctions de foie, d'Eruptions chroniques de la peau, d'Erysipèle et de toutes les affections scrofuleuses. On trouvera par l'observation que plusieurs des maladies ci-dessus et surtout cette affreuse et fatale maladie, la Phthisie Pulmonaire ou la Consomption ont généralement pour origine un état scrofuleux du système; or pour guérir ces maladies il faut les attaquer à leur source. On verra aussi que les maladies du foie se rencontrent souvent chez les scrofuleux et qu'on les appelle maladies du foie. Mais il est bien établi qu'avant de pouvoir guérir complètement ces maladies du foie, il faut

nom des médecins les plus distingués du pays, et le comité connaissant sa composition ne peut qu'exprimer sa confiance dans son efficacité. Les ingrédients qui entrent dans sa composition ont un caractère si utile et si rénovateur que le comité croit devoir déclarer que c'est la meilleure préparation de Salsepareille qu'on connaisse jusqu'ici et comme telle lui accorde un diplôme. JOHN W. WERSTER, M. D. Professeur de chimie au collège d'Haward MARTIN GAY, M. D. Chimiste Boston. J. V. C. SMITH, M. D. Et rédacteur du journal de Médecine et de chirurgie de Boston. De E. R. Pealee, M. D. professeur d'anatomie et de physiologie, au collège de Dartmouth et professeur d'anatomie et de chirurgie à l'école de médecine de Brunswick, Hanover N. H. 23 décembre 1847. Je connais le sirop composé et concentré de Salsepareille préparé par le Dr. Corbett de la société des quakers depuis environ quatre ans lorsqu'il fit connaître à la société médicale de New Hampshire la composition précise de ce médicament. On pensa de suite que la formule publiée alors par le Dr. Corbett ne pouvait manquer d'être un remède précieux, dans tous les cas où les effets particuliers de la Salsepareille sont requis. Cette espérance s'est pleinement réalisée. Il possède une efficacité particulière dans certaines maladies de la peau et de l'appareil digestif et dans les affections scrofuleuses en général. Les ingrédients ajoutés à la Salsepareille dont il renferme une plus grande quantité qu'aucune autre préparation dont je me sois encore servi, augmentent ses effets altératifs, le rendent diurétique et dans la plupart des cas légèrement laxatifs. Je recommande aux médecins comme supérieur à tout sirop de Salsepareille que j'ai encore employé pour les cas qui requièrent l'emploi de ce remède, les médecins seuls étant selon moi capables de discerner les circonstances précises dans lesquelles il doit en être fait usage.

E. R. PEALEE, M. D. Monsieur Edward Pringley & Cie;— Messieurs:—Avec une bouteille de l'extrait composé et concentré de Salsepareille, j'ai reçu une copie de sa formule pour le préparer. L'analyse m'a prouvé l'existence des substances actives indiquées et les bonnes qualités de cette préparation. La formule montre l'union de quelques-unes de nos meilleures racines indigènes avec les substances médicinales les plus en réputation et ne sentent pas de composé métallique. Pour les guérisons dans lesquelles les propriétés de la Salsepareille sont recherchées, cette préparation devrait avoir la préférence en conséquence des soins et de l'attention avec lesquels elle est composée. Je suis, etc. ANG. R. HAYES, M. D. Chimiste de l'Etat de Massachusetts. Mars 16 1848. De M. Parker Cleaveland L. L. D. premier professeur de Chimie, de Pharmacie, de Minéralogie, de Géologie et de Physique du collège de Brunswick, Maine. Brunswick Maine, 8 avril. Messieurs E. Brinley & Cie. Messieurs:—J'ai examiné votre formule pour la préparation du composé concentré de l'Extrait de Salsepareille. Connaissant les propriétés de ses ingrédients et les heureux effets qu'ils ont produits tels que certifiés par les principaux médecins et chimistes du pays, et que j'ai pu reconnaître suffisamment moi-même, je suis entièrement convaincu que cette médecine possède une grande efficacité pour la guérison d'un grand nombre de maladies, particulièrement celles pour lesquelles on conseille de l'administrier. Outre la Salsepareille cette préparation renferme des ingrédients précieux. Je suis, respectueusement etc. P. CLEAVELAND, M. D. Au Dr THOMAS CORBERT, Cher monsieur:—En réponse à vos questions touchant votre sirop composé de Salsepareille, je vous dirai qu'il y a environ huit bouteilles et j'en ai eu depuis ce temps plus de cent bouteilles, et mes patients s'en sont procurés d'ailleurs de cinquante à cent autres. Je l'emploie dans mon institution orthopédique de préférence à toute autre préparation de Salsepareille. Dans l'irritation spinale, plusieurs espèces de maladies Eruptives de la peau et de

Librairie Instruments Imagerie Papeterie
En Gros et en Détail. de Musique. Religieuse, Historique et Profane. En Gros et en détail.

MAISON CREMAZIE

12 Rue la Fabrique, Haute-Ville, QUEBEC. Importation directe DE FRANCE, DE BELGIQUE, D'ANGLETERRE, D'ALLEMAGNE, ET DES ETATS-UNIS D'AMERIQUE.

DERNIERE IMPORTATION DE L'AUTOMNE.

- RÉQUIS des temps mérovingiens. par Thierry, 2 vols. in-12. 12s-6d.
ÉTUDES sur l'Antiquité, par P. de Chasles, 1 vol. in-12. 6s-6d.
ROBERT BURNS, poésies complètes, traduites par Léon de Wailly, in-12. 6s-6d.
L'IRLANDE, son origine, son histoire et sa situation présente, par H. de Chavannes, in-8vo. 5s-6d.
CHARLES VI, les Armagnacs et les Bourguignons, par Todière, in-8vo. 5s-6d.
HISTOIRE de la Révolution Française, par Ponjoulat, 2 vols. in-8vo. 11s.
DU SYMBOLISME, dans les églises du moyen-âge, par Bourassé, in-8vo. 5s-6d.
ABRÉGÉ de Géographie, par Adrien Balbi, 1 vol. in-8vo, doubles colonnes, de 1,364 pages, orné de 24 cartes. 30s.
SERVANTES. Don Quichotte, traduction nouvelle, revue et corrigée, 2 in-8vo., richement reliés, illustrés par Grandville, 20s.
BUFFON. Œuvres choisies, in-8vo., illustrées, par Werner, 10s.
COOPER. A bord et à Terre, traduit par Defaucoupret, in-vo. 10s.
—AUSI—
Un assortiment de Livres de fonds, consistant en livres de Prières, de Théologie, Liturgie, etc., etc.
Tous les ouvrages ci-dessus sont solidement reliés en basane de couleur gaufrée.

Table with 4 columns: VINS, ARTICLES DE GOUT, BOITES a OUVRAGE, JOUETS d'ENFANTS. Includes items like 'de la Champagne et de BORDEAUX', 'Papier maché, Albâtre, etc.', 'En bois de Rose', 'En Gros et en Détail'.

Hardes faites, &c. P. V. BOUCHARD, Rue Sous-le-Fort, Basse-Ville, QUÉBEC. OFFRE en vente à ses magasins, rue Sous-le-Fort, Basse-Ville, un assortiment complet de HARDES FAITES, telle que Blouses, Culottes, Vestes, Chemises, Caleçons, etc., etc., une quantité de Valises et de Porte-Manteaux, etc. —AVEC— Un assortiment varié de draps fins et super-fins pour redingottes et pour manteaux, casimirs, patrons de vestes, casques, casquettes en pelletteries, gants, mitaines, etc. —AUSI— 600 paires de souliers d'original unis et brodés. 000 Meules de Caraque, etc. Le tout à vendre à bas prix pour de l'argent comptant. Québec, 20 novembre 1848.

Perdue. ANNE ROHAN, âgée de 14 ans, fut laissée par ses parents, il y a eu un an au mois de juillet, à la station de la quarantaine. On croit qu'elle demeure dans la rue St. Anne à Québec. Toute information donnée au bureau du Coburg Star, sera reçue avec remerciements. Québec, 1 décembre 1848.

ALEXANDRE LANCOGNARD dit SAN-TERRE, quitta la Rivière-Québec, il y a près de 20 ans. S'il est mort, ses héritiers, le justifiant, voudront renseignements intéressants du soussigné, à la Rivière-Québec. C. H. TETU. 20 septembre 1848.

AVIS. MOUNT EAGLE TRIPOLI. A vendre par le Soussigné: L'ARTICLE ci-dessus pour nettoyer le cuivre, l'argent, le métal britannique, le verre et autres articles; il enlève rapidement les taches et les souillures, et reproduit le lustre magnifique et durable du métal neuf. —AUSI— 50 boîtes de ferblanc I. C. charcoal. 50 do id. James Forster. Rue St. Jean en face du général Wolfe. Québec 18 oct. 1848. Mr. Molt est prêt à mettre d'accord un nombre limité de Pianos, Haute-Ville de Québec. Québec, 12 juin, 1848. Rue St. Joseph.

LIVREZ DE PRIERES ET DE PIETE A BON MARCHÉ.

Place du Marché de HAUTE-VILLE. THOS. GARY, Place du Marché de la HAUTE-VILLE. VIENT de recevoir de France un assortiment de LIVRES de prières, reliés en basane de couleur, et en velours, avec gravures et ornements d'or, plusieurs collections de la Bibliothèque de la Jeunesse Chrétienne, Bibliothèque des Petits Enfants, Bibliothèque de l'Enfance Chrétienne, Bibliothèque Pieuse, et Bibliothèque des enfants. Toutes ces collections sont richement reliées et seront vendues au plus bas prix. THOS. GARY, Québec, 24 octobre 1848.

CRACHEMENT DE SANG. Lisez ce qui suit et dites que la Consommation est incurable si vous le pouvez. New-York, 23 avril 1847. Dr. Townsend — Je crois vraiment que votre Salsepareille m'a sauvé la vie, par l'intercession de la providence. J'avais eu depuis plusieurs années un rhume très grave qui empirait de plus en plus. A la fin je craichais et je transpirais la nuit, je m'affaiblissais, je maigrissais enfin je croyais mourir bientôt. Je n'ai employé votre Salsepareille que bien peu de temps et j'ai déjà éprouvé un mieux sensible et surprenant. Je puis maintenant marcher et faire le tour de la ville. Le crachement de sang cesse: et la toux m'a quitté. Vous pouvez imaginer combien je vous suis reconnaissant de ces résultats. Votre obéissant serviteur. WM. RUSSELL, 63 rue Catherine.

EXTINCTION DE VOIX. Le certificat ci-annexé raconte l'histoire simple mais vraie de grande souffrance et de leur soulagement. Il y a des milliers de cas semblables dans cette ville et à Brooklyn et cependant des milliers de parents laissent leurs enfants périr, de peur de se laisser tromper ou pour épargner quelques chemins. Brooklyn, 13 septembre 1847. Dr. Townsend — J'ai le plaisir de dire que pour l'avantage de ceux que cela peut concerner que ma fille âgée de deux ans et demi était affligée de faiblesse et de la perte de la voix. Notre médecine ordinaire la considérait comme incurable: mais heureusement qu'un ami me recommanda d'essayer votre Salsepareille, avant d'en avoir pris une bouteille, elle recouvra sa voix, recommença à marcher seule au grand étonnement de tous ceux qui la connaissent. Elle est parfaitement rétablie et en meilleure santé que durant les 18 derniers mois. JOSEPH TAYLOR, 128 rue York Brooklyn.

DEUX ENFANTS GUERIS. Nous n'avons pas entendu parler d'une famille qui ait fait usage de la Salsepareille du Dr. Townsend et dont les enfants soient morts, tandis que durant l'été dernier même ceux qui étaient malades, mouraient. Le certificat suivant fait foi de ses grandes vertus curatives. Dr. Townsend — Cher monsieur, deux de mes enfants ont été guéris de la dysenterie et de la maladie de l'estomac par l'usage de votre Salsepareille. L'un était âgé de 15 mois et l'autre de 3 ans. Ils étaient faibles et les docteurs en désespéraient. Quand le médecin nous apprit que nous allions perdre nos enfants je résolus d'essayer votre Salsepareille si renommée mais à laquelle j'avais peu de confiance vu qu'on annonce tant de faux médicaments; mais nous sommes bien reconnaissants envers ceux qui en ont conseillé l'usage car je suis persuadé que c'est à ce remède que nous devons la vie de nos deux enfants. J'écris ceci pour engager les autres à s'en servir. Votre etc. JOHN WILSON, Jr Avenue Myrtle, Brooklyn, 15 sept. 1847.

ASYLUM DES ALIENES. James Cummings Ec. Pun des artisans à l'Asile, Blackwells Island, est celui dont il est question la lettre suivante: RHUMATISME. Voici une guérison entre les quatre mille et au delà que la Salsepareille de Townsend a opérée. Elle guérit les cas de maladies chroniques les plus envahissantes. Blackwells Island, 14 Sept. 1847. Dr. Townsend — Cher monsieur, j'ai souffert fortement pendant une année de Rhumatisme; je ne pus ni manger ni dormir ni travailler pendant un temps considérable, j'éprouvais les plus atroces souffrances et mes membres étaient enflés, j'ai employé quatre bouteilles de votre Salsepareille et elles m'ont fait pour plus de mille piastres de bien. Je suis beaucoup mieux. Et même je suis entièrement guéri. Vous pouvez faire usage de la présente dans l'intérêt des affligés. Votre etc. JAMES CUMMINGS, AUX DAMES.

LA SALSEPAREILLE DU DOCTEUR TOWNSEND est en grande faveur parmi les dames. Elle les soulage et leur rend l'esprit gai et dépot. Madame Parker nous a transmis la lettre suivante: South Brooklyn, 17 Août 1847. Dr. Townsend — Cher monsieur, ma femme a souffert d'une manière si cruelle de la Dyspepsie et d'un dérangement général de système que nous pensions qu'elle allait mourir. Les médecins ne pouvaient combattre la maladie et elle serait morte sans aucun doute si je ne lui avais fait prendre de votre Salsepareille. Elle lui a certainement sauvé la vie. Elle est presque guérie et retrouve rapidement les forces et la santé. Elle en continue l'usage. Votre etc. ELIZA ABRAHAM, INCAPABLE DE MARCHER. On ne peut mettre en doute que la Salsepareille du Dr. Townsend soit le meilleur remède pour les maladies des femmes. Des milliers de personnes faibles et débiles ont été ramenées à la santé et guéries de ces maladies auxquelles les dames sont sujettes. New-York, 23 Septembre 1847. Dr. Townsend — Cher monsieur: ma femme était malade depuis un an des diverses maladies auxquelles les femmes sont exposées; elle était si faible et si souffrante qu'à la fin elle ne pouvait plus marcher; elle était délicate comme un enfant lorsqu'elle commença à faire usage de votre Salsepareille et immédiatement ses forces revinrent ses douleurs s'abandonnèrent et après en avoir pris quelques bouteilles elle guérit complètement. Comme cette guérison est singulière j'ai pensé bien faire en la publiant. Elle a fait usage de beaucoup d'autres remèdes qui ne lui avaient procuré aucun soulagement. Votre etc. JOHN MULLEN, 87 Norfolk Str.

DISPEPSIE. Nul fluide ni remède découvert jusqu'ici ne ressemblent autant aux effets du gastrique et à l'insolubilité pour décomposer les aliments, et reconforter les organes digestifs que cette préparation de Salsepareille. Elle guérit positivement tous les cas de Dyspepsie même graves ou chroniques. Département des Banques Albany 10 mai 1845. Dr. Townsend — Cher monsieur: j'ai été affligé pendant plusieurs années de dyspepsie sous ses formes les plus tristes, accompagnée d'algèures d'estomac de la perte de l'appétit, d'abattement et d'une grande aversion contre toutes espèces de nourriture, et pendant des semaines entières je ne pourrais en garder qu'une petite partie dans l'estomac. J'essayai des remèdes ordinaires mais sans effet. On m'engagea il y a environ deux mois à essayer de votre Extrait de Salsepareille et, je dois le dire, avec peu de confiance; mais après en avoir employé près de deux bouteilles l'appétit me revint et mon abattement cessa. Je recommande vivement l'usage de ce remède à ceux qui sont affligés comme je l'ai été. Votre etc. W. W. VAV ZANDT, Se vend à Québec chez JOS. BOWLES, Salle morticole, de la Haute-Ville.

CHARLES QUILBY, Signé et assermenté devant moi à Orange le 2 août 1847. CYRUS BALDWIN, Juge de paix.

L. D. Soussigné a établi temporairement son Bureau, dans le haut de la maison occupée par M. J. & O. CREMAZIE, rue la Fabrique No 12. J. CREMAZIE, AVOUÉ. Québec, 6 Septembre 1848.

Joseph Pettitclerc, Notaire, rue St. Joseph, N. 14, Haute-Ville. Québec, 26 mai 1848.

G. Fassio, ARTISTE Italien. Rue Couillard, Haute-Ville, Vis-à-vis chez M. Benjamin. Québec, 6 octobre, 1848.

GEORGE BIGAOUETTE, Meublier-Ebéniste, St. Roch, rue St. Vallier, vis-à-vis la rue Grant. Québec, 16 juin, 1848.

MELANGES RELIGIEUX. Ce Journal paraît deux fois par semaine, les Mardis et vendredis; il est relié, Poltique, Commercial et Littéraire. Il publie aussi les annonces. Prix: \$4 par année. On s'abonne à Québec, chez Messrs D. Martineau, au vicariat de Québec. Montréal, 15 nov. 1848.

INSTITUT CANADIEN DE QUEBEC. APPEL AUX ARTISANS et AUX OUVRIERS. L'INSTITUT CANADIEN de Québec fonde depuis quelques jours seulement, vient d'ouvrir ses premières séances régulières. Quoiqu'ant, l'Institut compte déjà près de 300 membres et sous peu pourra leur offrir l'avantage d'une grande Bibliothèque qu'il doit à la générosité des citoyens de cette ville. Plus de 40 journaux tant du pays que de l'étranger, vont être déposés sur les tables. L'Institut dont le but principal est de réunir ses membres en échange de connaissances utiles et d'instructions mutuelles, croit de son devoir de faire un appel aux ARTISANS et OUVRIERS de Québec, qu'il sollicite à partager avec lui les avantages de l'Association. J. B. A. CHARTIER, Secrétaire-Archiviste de l'Inst. Canadien. Salle de l'Institut, 11 février, 1848.

Nouvelle Etablissement d'Horlogerie. J. D. FERGUSON, HORLOGER ET BIJOUTIER, etc. No. 9, Rue Lamontagne, QUÉBEC.

FORME respectueusement ses nombreux amis et le public en général qu'il vient de recevoir par les derniers arrivages d'Europe, un assortiment splendide et varié de montres anglaises et françaises, à l'acier, à la palette, détaché, horizontal, montre de Lépine, vaticales, Horloges, BIJOUTERIE, coutellerie fine, parfumerie, articles français de fantaisie, qui après examen seront trouvés être de première qualité, que n'ont jamais été importés en cette cité et qui seront vendus COMPTANT à petit profit. G. D. E. ayant eu occasion d'acquiescer une connaissance parfaite de son art dans les meilleurs établissements de Québec et de Montréal, pendant les six dernières années, espère par son attention incessante mériter une part du patronage public. N. B. Toutes espèces de Montres et d'Horloges nettoyées et réparées avec soin, et garanties à des termes modérés. Québec 21 Juin 1848.

Conditions. L'Ami de la Religion et de la Patrie se publie trois fois par semaine, les LUNDI, MERCREDI et VENDREDI de chaque semaine, et ne coûte que Douze Centimes et demi par année, (contre les frais de poste, payable d'avance ou dans les trois premiers mois du semestre. Pour ceux qui ne se confirmeront pas à cette condition, l'abonnement sera de 25s. payable à la fin de chaque semestre.

AVANTAGEUX.—Les MM. du clergé ou autres personnes qui nous procureront à l'avenir qu'ils souscrivent, payant d'avance le semestre (\$3) par année, recevront le journal gratis pendant une année. Ceux qui veulent discontinuer sont obligés d'en donner avis un mois avant la fin du semestre et de payer ce qu'ils doivent. On ne reçoit pas de souscriptions pour moins de 6 mois. Toutes les lettres, correspondances, etc., doivent être adressées, (francs de port) à STANISLAS DRAPEAU, Propriétaire, No. 14, Rue Ste. Famille.

PRIX DES ANNONCES. Pour six lignes et au-dessous... 2s-6d. Chaque insertion subséquente... 7d. Pour dix lignes et au-dessous... 3s-4d. Chaque insertion subséquente... 10d. Pour chaque ligne ensuite... 4d. Les annonces non accompagnées d'ordre écrit seront publiées jusqu'à avis contraire.

Liste des Agents. Les Messieurs suivants, nommés agents de notre Journal, sont autorisés par nous, à recevoir les argentes, et à en donner quittance. Montréal, MM. P. R. Fabre, Ec. Répétition, A. Dallaire, Institut, Sherbrooke, D. V. St. Cyr, St-Jérôme, Mr. Pabbé Champeaux, Pointe Lévy, Paul Thibault, Int. Jeanmont, Chs. LeTallier, Ec. St. Thomas, (en bas.), Mr. Pabbé Kyrone, St. Charles, (Riv. Boyer), Dr. Ls. Labrecque, Ec. Château-Richer, L. C. LeFrançois, Ec.

Stanislas Drapeau, PROPRIÉTAIRE. BUREAU DU JOURNAL, NO. 14, RU STE. FAMILLE, QUÉBEC